



RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE DU DIALOGUE SUR LES MIGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST (MIDWA) PORTANT SUR « LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA DÉGRADATION DES TERRES, LA DÉSERTIFICATION, L'ENVIRONNEMENT ET LA MIGRATION ».

24-25 mars 2021, Réunion en ligne

Note conceptuelle¹

I. Contexte

Migration, déplacement et relocalisation planifiée dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest²

La région de l'Afrique de l'Ouest, qui comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, a une longue histoire de mouvements de population. Ceux-ci ont toujours été liés à l'environnement, que ce soit sous forme de déplacements dans le cadre de catastrophes, de transhumance et de pastoralisme, de migrations pendant la saison des récoltes ou de migrations de main-d'œuvre à plus long terme dans le cadre des activités agricoles.

Comme dans la plupart des régions du monde, les événements et processus soudains et lents s'imbriquent en Afrique de l'Ouest, créant ainsi des facteurs environnementaux de migration. Les facteurs environnementaux les plus fréquents des mouvements de population en Afrique de l'Ouest sont les inondations causées par de fortes pluies et la sécheresse. L'érosion côtière, la dégradation des sols et la rareté de l'eau affectent également fortement les 16 pays. Ces risques peuvent être naturels et sont également accélérés par les effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Au cours des dernières décennies, les effets néfastes du changement climatique ont intensifié les événements et processus environnementaux dans la région, tels que les sécheresses, la désertification, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et les inondations, obligeant directement et indirectement de plus en plus de personnes à quitter leur foyer.

Les principales activités de subsistance dans la région sont l'agriculture, l'exploitation minière et la pêche, ce qui rend l'économie ouest-africaine très dépendante des ressources naturelles. Les catastrophes, les effets néfastes du changement climatique et la dégradation de l'environnement mettent gravement en danger ces activités génératrices de revenus, tout en exacerbant les impacts environnementaux sur les populations. Ces impacts peuvent à leur tour entraîner des déplacements, des migrations et des relocalisations planifiées. Si elles ne sont pas bien gérées, les migrations, les déplacements et les relocalisations planifiées peuvent placer les populations dans des situations très vulnérables, mais une migration sûre, ordonnée et régulière peut également accroître la capacité d'adaptation des populations et renforcer leur résilience. D'autre part, les mouvements de population volontaires ou non peuvent également exercer une pression sur les sites



International Organization for Migration (IOM)
The UN Migration Agency



FMM West Africa
Support Free Movement of Persons & Migration in West Africa

environnementaux qui sont préparés à recevoir des populations.

Plus de 328 000 personnes ont été récemment déplacées par des catastrophes en 2019 au sein des 16 pays d'Afrique de l'Ouest, selon le Centre de surveillance du déplacement interne (IDMC) (2020). Cependant, ce nombre n'est qu'une estimation, car les flux migratoires dans le contexte des dangers à évolution lente sont inconnus.

¹ Rédigé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en coordination avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes.

² Pour plus de précisions, veuillez consulter OIM (2021), Migrations environnementales et déplacements liés aux catastrophes en Afrique de l'Ouest.



En effet, les connaissances sur ces types de mouvements sont très limitées en raison des défis méthodologiques et scientifiques, ainsi que du manque de collecte et d'analyse systématiques des données. Néanmoins, selon la Banque mondiale (2018), les projections pour la région montrent que jusqu'à 86 millions de personnes pourraient devenir des migrants climatiques internes en Afrique subsaharienne, si aucune mesure n'est prise.

Élaboration de politiques liées aux migrations environnementales et aux déplacements liés aux catastrophes.

Il y a eu des avancées significatives liées à la prise en compte des migrations environnementales et des déplacements liés aux catastrophes au niveau des politiques mondiales, notamment : l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées (GCM) en 2018, l'approbation de l'Agenda de l'Initiative Nansen pour la protection des personnes déplacées transfrontalières dans le contexte des catastrophes et du changement climatique en 2015, la signature de l'Accord de Paris juridiquement contraignant sur le changement climatique en 2015, l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en 2015, et les cibles convenues liées à la migration responsable (ODD 10. 7) et au changement climatique (ODD 13) dans l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ensemble, ces cadres reconnaissent les moteurs environnementaux de la migration et leurs impacts, et fournissent des solutions aux États et aux autres parties prenantes pour faire en sorte que les personnes puissent rester chez elles, ou qu'elles puissent se déplacer par des voies sûres, ordonnées et régulières, et que les personnes en déplacement reçoivent l'aide et la protection nécessaires.

En Afrique, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la migration environnementale et les déplacements liés aux catastrophes au sein de l'Union africaine (UA). Le Cadre révisé de l'UA *sur les politiques migratoires pour l'Afrique (MPFA) ainsi que le Plan d'action 2018 - 2030* reconnaissent le rôle de l'environnement et du changement climatique en tant que moteur de la migration et fournissent des stratégies aux États pour traiter ces liens, notamment en intégrant les considérations environnementales dans les politiques migratoires nationales existantes et en s'attaquant à la dégradation de l'environnement, dans le but de minimiser les déplacements. Conformément au MPFA et pour mettre en œuvre le GCM au niveau régional, en décembre 2019, l'UA a élaboré *le Plan d'action triennal de mise en œuvre du GCM en Afrique (2020 - 2022)*. Dans le cadre de ce plan, la migration dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement est une priorité pour la région ; l'ambition est de créer davantage de preuves, de cohérence des politiques et développement et de protection et d'assistance des migrants. Le plan de l'UA s'appuie, entre autres, sur les ministères nationaux, les commissions économiques régionales (CER), telles que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les Nations unies pour sa mise en œuvre. Plusieurs autres cadres régionaux sont pertinents, notamment ceux liés à la protection des réfugiés, aux personnes déplacées internes, au pastoralisme, à la libre circulation, à l'environnement, à l'agriculture, au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et aux affaires humanitaires.

En Afrique de l'Ouest, plusieurs développements au sein de la CEDEAO sont pertinents pour les migrations environnementales et les déplacements dus aux catastrophes. Premièrement, *l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration* de 2008 et sa révision sur la *Politique régionale de migration de la CEDEAO* fournissent aux États d'Afrique de l'Ouest des stratégies et des solutions clés sur la façon de soutenir les personnes qui se déplacent dans le contexte des catastrophes, du



International Organization for Migration (IOM)
The UN Migration Agency



FMM West Africa
Support Free Movement of Persons & Migration in West Africa

changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Deuxièmement, *le Protocole de la CEDEAO de 1979 relatif à Libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement et les Certificats internationaux de transhumance de la CEDEAO* sont des accords qui accordent implicitement aux migrants environnementaux et aux personnes déplacées par des catastrophes le droit d'entrer et de rester dans tout État de la CEDEAO, ce qui favorise leur assistance et leur protection. Troisièmement, le *Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest (MIDWA)* a été créé en 2000 et il comprend un groupe de travail thématique sur le « changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration » créé en 2016. Enfin, la Politique environnementale régionale de 2008 (ECOWEP), le *Programme Stratégique de Réduction de la Vulnérabilité et d'Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest* de 2009, le *Plan d'action régional pour l'environnement (2020-2026)*



et la *politique de réduction des risques de catastrophes*, bien qu'ils ne traitent pas directement de la mobilité humaine, sont particulièrement importants pour garantir des solutions permettant aux gens de rester chez eux.

Il existe différents niveaux de cohérence des politiques et de sensibilisation sur la façon dont la migration, le déplacement et la relocalisation planifiée se manifestent dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest. Il existe une opportunité de façonner une approche commune et intégrée à travers la région.

C'est dans ce contexte qu'une réunion du groupe de travail thématique du MIDWA sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration » est organisée dans le cadre du projet sur « la mise en œuvre des politiques mondiales sur la migration environnementale et le déplacement lié aux catastrophes en Afrique de l'Ouest » dirigé par l'OIM en collaboration avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) et avec le soutien généreux du gouvernement français. Le projet est aligné sur les objectifs 2 et 5 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) et sur le plan d'action triennal de l'Union africaine pour la mise en œuvre du GCM en Afrique (2020-2022).

II. Réunion du groupe de travail thématique du MIDWA sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration ».

Le Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest (MIDWA), un processus consultatif régional sur les migrations sous l'égide de la CEDEAO, est l'occasion de faire avancer les discussions et les actions sur les migrations, les déplacements et les relocalisations planifiées dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest.

Le MIDWA a été conçu comme une plateforme visant à encourager les États membres de la CEDEAO à discuter dans un contexte régional des difficultés et des préoccupations communes relatives à la migration pour lesquelles des solutions immédiates ne sauraient être apportées à un niveau national. Son objectif est de promouvoir et d'assurer une coopération de haute qualité entre les États membres de la CEDEAO, les pays tiers et les autres forums consultatifs internationaux sur la libre circulation et la migration en :

- institutionnalisant des plateformes nationales permanentes et des secrétariats pour la coopération sur la migration et la mobilité ;
- mettant en œuvre des projets dans le domaine de la gestion des migrations ;
- sensibilisant les États membres aux questions de migration ;
- partageant les expériences et les défis avec d'autres processus consultatifs sur les migrations afin de favoriser la solidarité, le partenariat et le partage des responsabilités ;
- participant à des forums nationaux, régionaux et internationaux sur les migrations ;
- et en maintenant un site web performant sur les questions de migration.

Le MIDWA a régulièrement organisé des réunions, des conférences et des ateliers et a rédigé des rapports et des recommandations concrètes sur la migration pour la Commission de la CEDEAO et les États membres de la CEDEAO. Le MIDWA a facilité le développement de l'Approche Commune de la CEDEAO sur la Migration (adoptée par la 33e réunion régulière des Chefs d'États et de



International Organization for Migration (IOM)
The UN Migration Agency



FMM West Africa
Support Free Movement of Persons & Migration in West Africa

Gouvernements de la CEDEAO en janvier 2008). Le MIDWA a également facilité le développement de la politique régionale de migration de la CEDEAO. Cette approche sert de point de référence pour l'élaboration de la politique nationale de migration de chaque État membre.

En 2017, le secrétariat régional du MIDWA a été créé au sein de la Direction de la libre circulation de la Commission de la CEDEAO, mettant ainsi en œuvre la décision des membres de créer des institutions du MIDWA pour renforcer la coordination et la coopération entre les États membres afin de promouvoir et de mettre en œuvre des



politiques harmonisées de gestion des migrations. L'OIM soutient le Secrétariat du MIDWA et la Direction de la libre circulation de la CEDEAO dans ce travail, notamment par le biais du projet d'appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest (FMM).

Le MIDWA est composé des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie. Elle est structurée en sept groupes de travail thématiques (GTT) dont la responsabilité principale est l'élaboration de politiques et de directives et la mise en œuvre de recommandations. Chaque groupe de travail est présidé par un État membre de la MIDWA. Un groupe de travail thématique MIDWA sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration » a été créé.

Cette réunion vise à s'appuyer sur les progrès réalisés aux niveaux mondial, régional et sous-régional et sur les efforts actuels de la CEDEAO et des États membres du MIDWA afin de renforcer le travail de ce groupe de travail thématique du MIDWA sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration ».

La réunion aura pour objectifs :

- 1 Promouvoir une compréhension partagée entre les parties prenantes régionales et nationales de la façon dont la migration, le déplacement et la relocalisation planifiée se manifestent dans la région dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.
- 2 Identifier les questions prioritaires à traiter, y compris les défis et les lacunes ainsi que les opportunités et les bonnes pratiques liées à la gestion des migrations environnementales et des déplacements liés aux catastrophes en Afrique de l'Ouest aux niveaux régional et national.
- 3 Renforcer les dispositions structurelles du groupe de travail thématique du MIDWA sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration ».
- 4 Définir des stratégies pour aider les États à mettre en œuvre aux niveaux régional et national les engagements pris dans le cadre des objectifs 2 et 5 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) relatifs aux migrations environnementales et aux déplacements liés aux catastrophes.

Les résultats attendus de la réunion sont les suivants :

1. Une vue d'ensemble des principales façons dont la migration, le déplacement et la relocalisation planifiée se produisent dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest.
2. Une vue d'ensemble des défis politiques, normatifs et opérationnels, des lacunes, des opportunités et des bonnes pratiques liées à la gestion des migrations environnementales et des déplacements liés aux catastrophes en Afrique de l'Ouest aux niveaux régional et national.
3. Une vue d'ensemble des acteurs et des institutions qui s'occupent de ces questions.
4. Un projet de plan de travail annuel pour le groupe de travail thématique du MIDWA sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration ».
5. Termes de référence approuvés (TdR) pour le groupe de travail thématique du MIDWA sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration ».



6. Projet de messages de l'Afrique de l'Ouest pour l'examen régional du GCM concernant la migration, le déplacement et la relocalisation planifiée dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

III. Participants

Parmi les participants figureront des représentants des États membres de la MIDWA : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo ; donateurs et partenaires, Union européenne et Suisse ainsi que



d'autres États pionniers et initiatives menées par des États, dont la France et la PDD ; et des représentants d'organisations régionales et internationales, dont la CEDEAO, l'OIM, la CNULCD et le HCR. L'UNOWAS, le CILSS, WASCAL, la Grande Muraille Verte, l'Initiative Sahara-Sahel, le CORAF seront également invités.

Les représentants sont censés avoir des contributions et des suggestions dans les domaines de l'immigration/gestion des migrations, de la gestion des catastrophes/urgences, et/ou de l'environnement/changement climatique. Après la réunion, les participants sont tenus de partager et de débattre sur les idées proposées avec leurs collègues nationaux dans leurs secteurs respectifs.

IV. Logistique

La réunion se déroulera en ligne via la plateforme Zoom. Les détails seront communiqués par les organisateurs aux participants confirmés.

Des services d'interprétation simultanée en anglais, français et portugais seront assurés pendant la réunion.

V. Organismes de la réunion et contacts

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La CEDEAO est un groupe régional de 15 membres dont le mandat est de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines d'activité des pays qui la composent. Dans son approche descendante, la CEDEAO catalyse les engagements internationaux et continentaux ainsi que les orientations pour les appliquer aux niveaux sous-régionaux et nationaux. Dans son approche ascendante, elle s'appuie sur les efforts nationaux et locaux des États pour former des approches et des positions sous-régionales pertinentes pour les processus régionaux et mondiaux. La Commission de la CEDEAO sert de secrétariat au MIDWA et supervise la coordination des groupes de travail thématiques du MIDWA et les intérêts programmatiques des secteurs pertinents pour la migration et la création de synergies entre ces secteurs.

Contacts :

M. Albert SIAW-BOATENG, Directeur de la libre circulation des personnes et des migrations, Commission de la CEDEAO,
Abuja, Nigeria
Courriel : asiaw-boateng@ecowas.int

Dr Tony ELUMELU, Chargé de programme principal sur la migration et la gestion des frontières, Direction de la libre circulation,
Commission de la
CEDEAO, Abuja,
Nigeria
Courriel : aelumelu@ecowas.int

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM, l'agence des Nations Unies pour les migrations, est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. Avec 174 États



International Organization for Migration (IOM)
The UN Migration Agency



FMM West Africa
Support Free Movement of Persons & Migration in West Africa

membres et 8 États observateurs, et plus de 430 bureaux dans plus de 150 pays, l'OIM se consacre à la promotion d'une migration sûre, ordonnée et régulière au bénéfice de tous. Depuis plus de 25 ans, l'OIM s'intéresse aux liens entre la migration, l'environnement et le changement climatique sur tous les fronts, la recherche, le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques et la réponse opérationnelle, et à tous les niveaux,



International Organization for Migration (IOM)
The UN Migration Agency



FMM West Africa
Support Free Movement of Persons & Migration in West Africa

mondial, régional et national, y compris en Afrique de l'Ouest. L'OIM a également une forte coopération avec la CEDEAO à travers de multiples initiatives, y compris l'« appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'ouest » financé par l'Union européenne.

L'OIM est également engagée dans un certain nombre d'initiatives nationales sur ce sujet, notamment l'initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC) et le PDD. L'OIM soutient le PDD depuis sa création en juillet 2016, ainsi que son prédécesseur, l'Initiative Nansen, depuis 2012. L'OIM est, avec le HCR, un invité permanent du groupe directeur de la PDD, et joue un rôle clé dans le soutien des efforts des États pour mettre en œuvre l'Agenda de protection de l'Initiative Nansen et les priorités identifiées par le groupe directeur de la PDD, qui sont directement en phase avec la vision et l'action de l'OIM en matière de migration, d'environnement et de changement climatique. Le PDD est actuellement présidé par le gouvernement des Fidji et le gouvernement de la France, représentant l'Union européenne, en est le vice-président.

Contacts :

M. Farah MOHAMED, responsable Suivi et Évaluation du programme FMM Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Abuja, Nigeria

Courriel : fhmohamed@iom.int Courriel :

Mme Ileana Sinziana PUSCAS, responsable de projet à la division Migration, environnement et changement climatique (MECC) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Genève, Suisse Courriel

: ispuscas@iom.int